

**Autorité Concédante : Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de
Maitrise d'Energie (ABERME)**

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Avis N° 0010 /ABERME/PRMP/DTERU/S-PRMP DU 20/11/19

1. Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), dont la procédure de sélection est régie par le décret N°2018-415 du 12 septembre 2018 portant réglementation de l'électrification hors – réseau en République du Bénin, vise à sélectionner des soumissionnaires qui auront à développer, après leur sélection, une proposition plus détaillée pour la *gestion durable* des *soixante-six* (66) mini-réseaux. Par gestion durable, on entend:

- un service électrique fiable et adapté par rapport aux besoins des clients domestiques, sociaux et économiques et compte tenu de la technologie exploitée ;
- une exploitation adaptée aux besoins des usagers finaux ;
- une gestion efficace des défauts de fonctionnement, des pannes et des remplacements de composants ;
- un respect des normes environnementales et sociales dans la gestion de l'exploitation, etc.

2. Le marché est organisé en **sept (7) zones** de concessions régionales (7 lots). Les informations techniques sommaires sur chaque lot sont contenues dans le dossier technique disponible auprès de l'Autorité Concédante.

3. Les services à fournir comprennent:

- ✓ l'exploitation des équipements;
- ✓ la maintenance des installations et;
- ✓ le maintien en parfait état de fonctionnement. Ils devront en outre prendre toutes les assurances nécessaires contre le vol et les dégradations, mais également les assurances responsabilité civile et exploitation.

4. L'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) Autorité Concédante, invite les candidats intéressés à présenter leur dossier de candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus.

5. Les critères d'éligibilité sont:

- être une personne morale (entreprise, association, coopérative, etc.) de droit public ou privé. Le candidat peut être béninois ou étranger. Les candidats étrangers sont tenus de s'associer avec *un ou des* candidat(s) béninois;
- être en règle vis-à-vis des services fiscaux *avant l'adjudication*;
- *justifier sa capacité financière (niveau des fonds propres, chiffre d'affaires, expérience en matière de financement sans recours ou à recours limité)*;



- avoir un chiffre d'affaires moyen des trois (03) dernières années (2016, 2017, 2018) supérieur ou égal à l'investissement estimé à réaliser par concession (voir informations sommaires pour chaque lot dans le dossier de consultation);
- *justifier d'une expérience dans la réalisation et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques ou hybrides*, (Avoir exploité ou réalisé au moins un (01) mini-réseau à base du solaire PV).

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence et peuvent obtenir une copie, aux heures suivantes: de **08h à 12h30 et de 15h à 18h30 (heure de Cotonou : TU +1)** à l'adresse mentionnée ci-dessous indiqué.

7. Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies, doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous indiqué au plus tard le 20/12/19 à 10.....(**Heure de Cotonou : TU+1**)....., et porter expressément la mention « [Renforcement et mise en exploitation des mini réseaux solaires photovoltaïques au Bénin] » Les expressions d'intérêt qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Adresse: Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie sis à Fidjrossè, VONS HOUDOU ALI, en face du siège de l'Université UPIB, 2ème étage, bureau 31 Cotonou, Bénin

Téléphone : (+229) 61342477/64338282

Courriel : doficam@yahoo.fr ; dohou.augustin@gmail.com; sylfokor2@yahoo.fr

La Personne Responsable des Marchés Publics

Augustin Sourou DOHOU



Dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt

RENFORCEMENT ET MISE EN EXPLOITATION DES MINI-RESEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES AU BENIN

Avis N° _____/ABERME/PRMP/DTERU/S-PRMP DU

Autorité Contractante : Agence Béninoise d'Electrification Rurale et
de Maitrise d'Energie (ABERME)





Table des matières

1. Description du projet.....	3
2. Objectif de l'appel à manifestation d'intérêt.....	4
3. Conditions d'éligibilité	4
4. Présentation du dossier de manifestation d'intérêt du soumissionnaire.....	5
5. Soumission du dossier de manifestation d'intérêt.....	5
6. Demande d'informations et d'éclaircissements	6
7. Ouverture des plis	6
8. Evaluation des Dossiers de Manifestation d'Intérêt.....	6
9. Notification de Pré-qualification	7
10. Annexe A: Formulaire de soumission de la Manifestation d'intérêt.....	8
1.1 Annexe A.1: Grille de vérification des informations fournies.....	9
1.2 Annexe A.2: Modèle de la lettre de soumission	10
1.3 Annexe A.3: Note justifiant la qualité et les pouvoirs du signataire de la soumission.....	11
1.4 Annexe A.4: Composition de la candidature/consortium	12
1.5 Annexe A.5: Personne de contact (pour la présente candidature)	13
1.6 Annexe A.6: Capacité économique et financière	14
1.7 Annexe A.7: Références dans les prestations similaires	15
1.8 Annexe A.8: Note décrivant la compréhension des services à fournir	16
1.9 Annexe A.9: Motivations du soumissionnaire à répondre à l'AMI	16
1.10 Annexe A.10: Capacité de mobiliser les investissements nécessaires	16
1.11 Annexe A.11: Justificatifs de constitution légale et de légalité par rapport aux obligations fiscales.....	16
1.12 Annexe A.12: Structure organisationnelle actuelle ou pressentie	16
1.13 Annexe A.13: Moyens matériels et logistiques à mettre à la disposition de l'exploitation .	16
1.14 Annexe A.14: CV du premier responsable pour l'exploitation.....	16
1.15 Annexe A.15: Descriptif de la démarche qui sera suivie pour se formaliser.....	17
1.16 Annexe A.16: Déclaration d'engagement solidaire	18
11. Annexe B: Informations techniques sommaires sur chaque lot.....	19
1.17 Lot 1: Concession Aliboli.....	22
1.18 Lot 2: Concession Atacora.....	23
1.19 Lot 3: Concession Borgou.....	24
1.20 Lot 4: Concession Collines	25
1.21 Lot 5: Concession Couffo.....	26
1.22 Lot 6: Concession Atlantique.....	27
1.23 Lot 7: Concession Zou.....	28





1. Description du projet

Afin d'apporter de l'électricité à des localités rurales où les coûts d'accès par extension du réseau électrique national ne sont pas encore économiquement viables, le Gouvernement du Bénin a réalisé des mini-réseaux solaires photovoltaïques avec-réseau de distribution à travers le Programme Régional de Développement des Energies Renouvelables et d'Efficacité Énergétique (PRODERE) et le Projet de Valorisation de l'Énergie Solaire (PROVES).

Dans le cadre de ces deux initiatives (PRODERE et PROVES), soixante-dix-neuf (79) mini-réseaux solaires photovoltaïques de capacités variant entre 15 et 75 kWc avec réseau de distribution ont été installés dans 77 localités rurales.

En raison de leur proximité du réseau national, treize (13) des soixante-dix-neuf (79) localités seront raccordées par l'Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME) et les équipements installés dans ces localités seront déplacés vers les localités hors réseaux.

Au cours de l'année 2018, le gouvernement de la République du Bénin a pris le décret N°2018-415 du 12 septembre 2018 portant réglementation de l'électrification hors – réseau en République du Bénin.

Ce décret s'applique :

- à la production, à la distribution et à la vente d'électricité dans des localités non encore raccordées au réseau électrique interconnecté ou à celui d'un concessionnaire de réseau de distribution
- à la fourniture d'équipements à usage industriel ou communautaires ou aux installations électriques hors réseau.

Dans le cadre **de ce décret** et de la mise en exploitation durable des **soixante (66) mini-réseaux** restants, l'ABERME **entend lancer un appel d'offres avec pré qualification en sept (7) lots en vue de la sélection de promoteurs indépendants pour l'octroi de concession d'une durée maximum de vingt-cinq (25) ans portant sur :**

a- Le renforcement des infrastructures électriques

Pour chaque localité, une étude a été menée pour faire un état des lieux des installations, évaluer la demande supplémentaire des populations locales, proposer une solution pour couvrir la demande supplémentaire, évaluer une éventuelle densification et/ou extension des mini-réseaux et estimer les coûts des investissements supplémentaires. Les principales informations issues de ces études seront mises à disposition des Soumissionnaires mais ne constituent en aucun cas un engagement de l'Autorité Contractante « ABERME ». Ces données devront être vérifiées, affinées et justifiées par les soumissionnaires à leur charge. Les soumissionnaires sont donc responsables de la réalisation des études de faisabilité et d'exécution afin d'optimiser les dimensionnements des infrastructures au niveau de la production et de la distribution d'électricité conformément à la courbe de charge de la consommation d'électricité de chaque localité concernée.

La fourniture et l'installation des équipements supplémentaires (panneaux solaires, onduleurs, contrôleurs de charge, batteries, ainsi que les frais relatifs au renforcement du réseau de distribution dans chaque localité à savoir les poteaux, lignes, transformateurs si besoins, disjoncteurs, compteurs) seront à la charge totale des **concessionnaires**. Les concessionnaires devront remettre à l'Autorité Contractante l'ensemble des documents relatifs à l'installation (schémas électriques complets, synthèse du schéma électrique à afficher près du compteur général indiquant la présence et les caractéristiques de l'installation et précisément l'endroit du coupe-circuit, garanties du matériel, attestations, etc.).





b- L'exploitation durable des infrastructures

Les concessionnaires retenus auront à leur charge l'exploitation des équipements, la maintenance des installations et le maintien en parfait état de fonctionnement. Ils devront en outre prendre toutes les assurances nécessaires contre le vol et les dégradations, mais également les assurances responsabilité civile et exploitation.

Par exploitation durable, on entend:

- Un service électrique fiable et adapté par rapport aux besoins des clients domestiques, sociaux et économiques et compte tenu de la technologie exploitée ;
- Une exploitation adaptée aux besoins des usagers finaux ;
- Une gestion efficace des défauts de fonctionnement, des pannes et des remplacements de composants ;
- Un respect des normes environnementales et sociales dans la gestion de l'exploitation ;
- Etc.

La description complète du projet figure dans le dossier de pré-qualification en Annexe B.

Au terme de la phase de la sélection finale, les concessionnaires qui auront été retenus signeront une convention de concession avec l'Autorité Contractante pour une durée comprise entre 15 et 25 ans.

Le concessionnaire s'inscrira dans le respect des cadres réglementaires en vigueur, notamment le Décret No 2018 – 415 du 12/09/2018 portant réglementation de l'électrification rurale hors réseau au Bénin.

2. Objectif de l'appel à manifestation d'intérêt

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) vise à sélectionner des soumissionnaires qui auront à développer, après leur sélection, une proposition plus détaillée pour la **gestion durable des soixante-six (66) mini-réseaux**.

Le marché est organisé en sept (7) zones de concessions régionales (7 lots). Les informations techniques sommaires sur chaque lot sont fournies dans l'Annexe B attaché à cet AMI. Les éléments techniques plus détaillés seront remis aux candidats présélectionnés pour une **offre** complète.

L'Autorité Concédante publie le présent avis aux fins d'inviter les soumissionnaires à déposer une demande de pré-qualification, à titre individuel ou en groupement, conformément au dossier de pré-qualification relatif au présent avis.

3. Conditions d'éligibilité

Sont éligibles pour cet AMI, les candidats susceptibles de justifier des compétences, des moyens et de la motivation pour réaliser le renforcement/extension et prendre en charge l'exploitation durable des infrastructures électriques développés dans le cadre des deux initiatives PROVES et PRODRE.

En particulier:

- Le Candidat doit être une personne morale (entreprise, association, coopérative, etc.) de droit public ou privé. Le candidat peut être béninois ou étranger. Les candidats étrangers sont tenus des'associer avec **un ou des** candidat(s) béninois;
- Etre en règle vis-à-vis des services fiscaux **avant l'adjudication**;
- **Justifier sa capacité financière (niveau des fonds propres, chiffre d'affaires, expérience en matière de financement sans recours ou à recours limité)**;





- Avoir un chiffre d'affaires moyen des trois (03) dernières années (2016, 2017, 2018) supérieur ou égal à l'investissement estimé à réaliser par concession (voir informations sommaires pour chaque lot dans l'annexe B);
- **Justifier son expérience dans la réalisation et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques ou hybrides**, (Avoir exploité ou réalisé au moins un (01) mini-réseau à base du solaire PV).

Par ailleurs, le candidat retenu devra se constituer légalement en personne morale de droit béninois, s'il ne l'est pas au moment de la soumission de son dossier, afin de respecter la réglementation en vigueur au Bénin. En outre, chaque candidat peut soumissionner pour plusieurs lots mais ne peut être pré-qualifié que pour au plus deux lots. Les groupements des entreprises sont aussi permises.

4. Présentation du dossier de manifestation d'intérêt du soumissionnaire

Le dossier de Manifestation d'Intérêt du soumissionnaire devra comprendre les documents suivants :

- La grille de vérification des informations fournies, selon le modèle de l'annexe A.1 ;
- Une lettre de soumission (selon le modèle de l'Annexe A.2) dûment signée par une personne habilitée ;
- Une note justifiant la qualité et les pouvoirs du signataire de la soumission – Annexe A.3;
- La composition de la candidature/consortium selon le format de l'Annexe A.4 ;
- Les informations sur la personne de contact selon le format de l'Annexe A.5 ;
- Les informations sur la capacité économique du soumissionnaire selon le format de l'Annexe A.6;
- Les références dans les prestations similaires selon le format de l'Annexe A.7 ;
- Une note décrivant la compréhension des services à fournir – Annexe A.8 ;
- Un argumentaire sur les motivations du Soumissionnaire à répondre à l'AMI – Annexe A.9 ;
- Un argumentaire décrivant la disponibilité/capacité du soumissionnaire de mobiliser les investissements nécessaires – Annexe A.10 ;
- Les justificatifs de constitution légale/légalité par rapport aux obligations fiscales – Annexe A.11 ;
- Un descriptif de la structure organisationnelle actuelle ou pressentie – Annexe A.12 ;
- Un descriptif des moyens matériels et logistique actuels et qui seront mis à la disposition de l'exploitation – Annexe A.13 ;
- Les CV du 1^{er} responsable par au mandat et du **personnel clé** pour l'exploitation – Annexe A.14 ;
- Un descriptif de la démarche qui sera suivie pour se formaliser (uniquement pour les soumissionnaires non encore légalement établis au Bénin) – Annexe A.15 ;
- Une déclaration d'engagement solidaire selon le format de l'Annexe A.16.

5. Soumission du dossier de manifestation d'intérêt

Le Dossier de Manifestation d'Intérêt rédigé en langue française devra parvenir, dans une enveloppe scellée, à l'adresse ci-dessous:

Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie

Service responsable: Personne Responsable des Marchés Publics

Adresse: (insérer l'adresse physique)

Email: doficam@yahoo.fr ou dohou.augustin@gmail.com

au plus tard le.....à



En plus de l'adresse indiquée ci-dessus, le Dossier de Manifestation d'Intérêt devra porter la référence du Dossier d'AMI et clairement indiquer « Candidature de pré-qualification pour le renforcement et mise



en exploitation des mini-réseaux solaires photovoltaïques au Bénin : **Lot No XX: Nom du lot** » avec la mention « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS ».

L'enveloppe contenant le Dossier de Manifestation d'Intérêt doit comprendre:

- L'original du dossier complet de candidature, en version papier **paraphé, signé et relié** ;
- Trois (03) copies du dossier complet, en version papier **paraphé, signé et relié** ;
- Une (01) clé USB contenant la version électronique du dossier.

6. Demande d'informations et d'éclaircissements

Les soumissionnaires pourront autant que de besoin adresser des demandes d'éclaircissements complémentaires à l'ABERME par email : ehraberme@gmail.com et francistchekpo@yahoo.fr avec comme objet « Demande d'éclaircissements par rapport à l'AMI (insérer le No de l'AMI) ». **Toute demande d'éclaircissement devra être reçue au plus tard jours ouvrés avant la Date Limite de Remise (telle que définie au point 5 ci-dessus).**

L'ensemble des réponses données seront communiquées aux Candidats, au plus tard jours ouvrés avant la Date Limite de Remise (telle que définie au point 5 ci-dessus).

7. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera le (insérer la date) à (insérer l'heure), au Bureau (insérer le lieu et l'adresse) par la commission de dépouillement. Les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés sont admis à assister à la séance d'ouverture.

La date de réception de la candidature, le nom des soumissionnaires et la liste des documents reçus seront annoncés lors de l'ouverture. Aucun dossier de Manifestation d'Intérêt ne sera rejeté à ce moment sauf les dossiers hors-délai, parvenus après la date et l'heure limites de la remise des candidatures. Dans ce cas, les soumissionnaires concernés pourraient présenter les justificatifs et les arguments de l'envoi de leurs dossiers avant la date limite. La commission examinera la situation et prendra la décision la plus appropriée.

8. Evaluation des Dossiers de Manifestation d'Intérêt

L'évaluation se fera en deux étapes: l'évaluation de l'éligibilité et l'analyse détaillée des offres.

c- Evaluation de l'éligibilité

En premier lieu, la commission d'évaluation vérifiera tous les documents nécessaires permettant d'évaluer si le Soumissionnaire répond aux conditions d'éligibilité de la section 3. Si le Soumissionnaire répond à ces conditions il sera ainsi admis à l'évaluation technique. Dans le cas de dossiers incomplets, la commission se réserve le droit de demander aux soumissionnaires de livrer les pièces complémentaires dans un délai n'excédant pas (insérer le nombre de jours) jours ouvrables. Dans le cas contraire, le dossier sera jugé inéligible.

d- Evaluation technique

La commission d'évaluation analysera le Dossier de Manifestation d'Intérêt de chaque Soumissionnaire éligible et procédera aux investigations complémentaires nécessaires. Les dossiers seront évalués suivant la grille des critères ci-dessous.





Critère de notation		Note
1.	Compréhension du mandat	/10
2.	Motivation du Soumissionnaire	/5
3.	Connaissance de la région et implication territoriale en zone rurale	/10
4.	Références et expériences pertinentes du Soumissionnaire	/30
5.	Capacités organisationnelles et matérielles du Soumissionnaire	/15
6.	Compétences, expérience et aptitudes du 1 ^{er} responsable par rapport au mandat et du personnel clé	/15
7.	Chiffre d'affaires des 3 dernières années	/15

9. Notification de Pré-qualification

Dans un délai ne dépassant pas (insérer le chiffre) jours après la date limite de dépôt de candidatures, l'ABERME communiquera par écrit à tous les soumissionnaires la liste comportant les noms des candidats qui ont été pré-qualifiés sous condition ou sans condition. En outre, les soumissionnaires dont les candidatures ont été écartées en seront informés séparément par écrit en mentionnant les raisons de leur disqualification.





10. Annexe A : Formulaire de soumission de la Manifestation d'intérêt

RENFORCEMENT ET MISE EN EXPLOITATION DES MINI-RESEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU BENIN

Le formulaire de pré-qualification doit être déposé sous format papier et électronique aux adresses indiquées dans l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI). Tous les renseignements figurant dans le présent AMI ne doivent concerner que l'entité, ou les entités juridiques soumettant la candidature. Aucun document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à votre candidature ne sera pris en considération. Les candidatures soumises par un consortium (c'est-à-dire soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins de cet AMI) doivent respecter les instructions applicables au chef de file du consortium et à ses membres.

Un candidat peut faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver à l'Autorité Contractante qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité que l'opérateur économique en question.

Le formulaire de pré-qualification est composé de 16 annexes ci-dessous :

Annexe A.1: Grille de vérification des informations fournies.....	9
Annexe A.2: Modèle de la lettre de soumission	10
Annexe A.3: Note justifiant la qualité et les pouvoirs du signataire de la soumission.....	11
Annexe A.4: Composition de la candidature/consortium	12
Annexe A.5: Personne de contact (pour la présente candidature)	13
Annexe A.6: Capacité économique et financière	14
Annexe A.7: Références dans les prestations similaires.....	15
Annexe A.8: Note décrivant la compréhension des services à fournir.....	16
Annexe A.9: Motivations du soumissionnaire à répondre à l'AMI	16
Annexe A.10: Capacité de mobiliser les investissements nécessaires.....	16
Annexe A.11: Justificatifs de constitution légale et de légalité par rapport aux obligations fiscales	16
Annexe A.12: Structure organisationnelle actuelle ou pressentie	16
Annexe A.13: Moyens matériels et logistiques à mettre à la disposition de l'exploitation	16
Annexe A.14: CV du premier responsable pour l'exploitation.....	16
Annexe A.15: Descriptif de la démarche qui sera suivie pour se formaliser.....	17
Annexe A.16: Déclaration d'engagement solidaire.....	18





1.1 Annexe A.1: Grille de vérification des informations fournies

No	Désignation	OUI	NON
1.	La présente grille de vérification des informations fournies– Annexe A.1.		
2.	Une lettre de soumission selon le format de l' Annexe A.2.		
3.	Une note justifiant la qualité et les pouvoirs du signataire de la soumission – Annexe A.3.		
4.	La composition de la candidature/consortium selon le format de l' Annexe A.4.		
5.	Les informations sur la personne de contact selon le format de l' Annexe A.5.		
6.	Les informations sur la capacité économique et financière du soumissionnaire selon le format de l' Annexe A.6.		
7.	Les références dans les prestations similaires selon le format de l' Annexe A.7.		
8.	Une note décrivant la compréhension des services à fournir– Annexe A.8.		
9.	Un argumentaire sur les motivations du Soumissionnaire à répondre à l'AMI– Annexe A.9.		
10.	Un argumentaire décrivant la disponibilité/capacité du soumissionnaire de mobiliser les investissements nécessaires – Annexe A.10.		
11.	Les justificatifs de constitution légale et de légalité par rapport aux obligations fiscales– Annexe A.11.		
12.	Un descriptif de la structure organisationnelle actuelle ou pressentie– Annexe A.12.		
13.	Un descriptif des moyens matériels et logistique actuels et qui seront mis à la disposition de l'exploitation – Annexe A.13.		
14.	Le CV du premier responsable pour l'exploitation – Annexe A.14.		
15.	Un descriptif de la démarche qui sera suivie pour se formaliser (uniquement pour les soumissionnaires non encore légalement établis au Bénin) – Annexe A.15.		
16.	Une déclaration d'engagement solidaire selon le format de l' Annexe A.16.		





1.2 Annexe A.2: Modèle de la lettre de soumission (À soumettre sur papier à en-tête de l'entité légale concernée)

<Date>

A l'attention de : Agence Béninoise d'électrification Rurale et de Maîtrise de l'Énergie (ABERME)

Objet: Avis de Pré-Qualification (insérer le No de l'AMI) : renforcement et mise en exploitation des mini-réseaux **solaires** photovoltaïques au Bénin

Madame/Monsieur,

en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (insérer le No de l'AMI), lancé le (insérer la date de lancement de l'AMI), nous (insérer le(s) nom(s) de l'entité ou des entités légale(s)), en tant que signataire habilité par le candidat (par l'ensemble des membres du consortium), présentons notre candidature à la pré-qualification pour le (insérer le No et le nom du lot).

Par la présente, nous déclarons que:

- nous avons examiné le Dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêts relatif à la procédure restreinte visée ci-dessus;
- nous avons la ferme intention de soumettre une offre en vue de fournir les services demandés dans le dossier d'appel d'offres, si notre entreprise ou groupement / **consortium** figure sur la liste restreinte
- nous sommes conscients que les membres du **groupement** / consortium seront solidairement responsables vis-à-vis de l'Autorité Contractante en ce qui concerne la participation à la procédure d'appel d'offre susmentionnée et pour tout marché qui nous serait attribué dans le cadre de cette procédure;
- quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure, l'Autorité Contractante n'encourt aucune responsabilité, ni aucun frais, s'agissant des dépenses ou des pertes que nous aurions éventuellement encourues lors des visites sur site pour tout autre aspect relatif à notre soumission.

En foi de quoi, nous apposons notre signature sur la présente lettre de soumission, pour faire valoir ce que de droit.

Signé au nom du candidat

Nom	
Signature	
Date	





1.3

Annexe A.3: Note justifiant la qualité et les pouvoirs du signataire de la soumission





1.4 Annexe A.4: Composition de la candidature/consortium

	Nom(s) de l'entité ou des entités légale(s) soumettant le présent AMI	Nom & Prénoms	Contact	Nationalité ¹
Chef de file				
Membre 2 ²				
Etc.				

Signature
Nom de la société
Nom du signataire légal
Fonction du signataire



¹ Pays dans lequel l'entité légale est inscrite

² Ajouter ou supprimer autant de lignes que nécessaire pour les membres du consortium. Si cette candidature est soumise par une entité légale individuelle, le nom de cette dernière doit être indiqué sous la rubrique « Chef de file » (et toutes les autres lignes doivent être supprimées). **Prière de noter** qu'un sous-traitant ne doit pas être considéré comme un membre du consortium.



1.5 Annexe A.5: Personne de contact (pour la présente candidature)

Nom & prénoms	
Organisation	
Adresse	
Téléphone	
Fax	
Courriel	

Signature
Nom de la société
Nom du signataire légal
Fonction du signataire





1.6 Annexe A.6: Capacité économique et financière

Prière de compléter le tableau ci-dessous à partir de vos comptes annuels pour les trois derniers exercices (à savoir 2016, 2017 et 2018). Si la candidature est soumise par un consortium, les données indiquées dans le tableau doivent correspondre à la somme des données des différentes entités juridiques.

Données financières	2016 F CFA	2017 F CFA	2018 F CFA	Moyenne ³ F CFA
Chiffre d'affaires annuel, à l'exclusion du présent marché				

Signature

Nom de la société

Nom du signataire légal

Fonction du signataire



³ Les montants inscrits dans la colonne «Moyenne» correspondent à la moyenne mathématique des montants inscrits dans les trois colonnes précédentes de la même ligne.



1.7 Annexe A.7: Références dans les prestations similaires

Prière de compléter le tableau utilisant le modèle ci-dessous pour résumer les principaux projets pertinents en rapport avec le présent appel à manifestation d'intérêts qui ont été menés à bien au cours des 5 dernières années par l'entité ou les entités juridique(s) soumettant ledit avis de pré-qualification. Le nombre de références fournies ne doit pas excéder 10 pour l'ensemble de la candidature. En cas de projets réalisés en consortium, seule la partie réalisée par l'entité légale peut servir de référence.

Réf. n°	Intitulé du projet		Partie réalisée par l'entité légale (en %)	Nom du client	Source de financement	Dates (début/fin)	Nombre de clients desservis	Nom des membres du consortium, le cas échéant
	Pays	Montant total du marché (en FCFA)						
...
Description détaillée du projet								
...								Nature des services fournis
...								...

Signature

Nom de la société

Nom du signataire légal

Fonction du signataire



1.8 Annexe A.8: Note décrivant la compréhension des services à fournir
(Deux pages maximum)

1.9 Annexe A.9: Motivations du soumissionnaire à répondre à l'AMI
(Deux pages maximum)

1.10 Annexe A.10: Capacité de mobiliser les investissements nécessaires

- Indiquer les partenaires financiers (fonds propres, établissements financiers, ...),
- Evoquer les activités déjà financées si possibles,
- Énumérer toute convention de prêt, acte de Sûreté, contrat avec toute agence de crédit à l'exportation, garantie, contrat de subordination, hypothèque, convention de fiducie, contrat inter-créanciers, accord ou titre relatif à un financement obligataire, instruments de couverture et tout autre accord ou document relatif au financement du Projet, notamment tout Accord Direct, conclu par ou pour le compte du soumissionnaire ou ses Actionnaires avec, notamment, son ou ses Prêteur(s) pour les besoins de financement de tout ou partie du Projet, y compris les modifications, compléments, extensions, renouvellements et remplacements de ce financement ou refinancement, à l'exclusion de tous Fonds Propres d'Actionnaires et accords de couverture s'y rapportant.

1.11 Annexe A.11: Justificatifs de constitution légale et de légalité par rapport aux obligations fiscales

Au minimum :

- Registre de commerce + statuts
- Attestation CNSS
- Attestation fiscale
- Attestation de non-faillite
- En cas de groupement, fournir pour chaque entreprise, tous les éléments ci-dessus et l'accord solidaire et conjoint de groupement signé par les parties,
- Etc

PREVOIR POUR LES SOCIETES ETRANGERES

1.12 Annexe A.12: Structure organisationnelle actuelle ou pressentie

- Fournir l'organigramme,
- Evoquer les éventuels partenaires
- Etc



1.13 Annexe A.13: Moyens matériels et logistiques à mettre à la disposition de l'exploitation

Lister les matériels propres, à acquérir, à louer (véhicules, équipements de mesure, magasin, bureaux, logiciels,

1.14 Annexe A.14: CV du premier responsable pour l'exploitation

Fournir en plus, les CV du 1^{er} responsable et du personnel clé envisagé pour les études techniques et l'exploitation (ingénieur, technicien, gestionnaire, ...)



1.15 Annexe A.15: Descriptif de la démarche qui sera suivie pour se formaliser



1.16 Annexe A.16: Déclaration d'engagement solidaire

Chaque entité juridique (membre d'un consortium) recensée en Annexe A.4. du présent formulaire est tenue de soumettre une Déclaration d'engagement solidaire, selon le modèle ci-dessous.

<Date>

A l'attention de: Agence Béninoise d'électrification Rurale et de Maitrise de d'Energie (ABERME)

Objet: Avis de Pré-Qualification (insérer le No de l'AMI): renforcement et mise en exploitation des mini-réseaux solaires photovoltaïques au Bénin

Madame/Monsieur,

en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (insérer le No de l'AMI), lancé le (insérer la date de lancement de l'AMI), nous (insérer le(s) nom(s) de l'entité ou des entités légale(s)) confirmons notre intention de soumettre une offre pour le (insérer le No et le nom du lot) si nous sommes invités à le faire.

Par la présente, nous déclarons que:

1. Nous soumettons la présente candidature en tant que membre du consortium dirigé par (insérer le nom du chef de fil) pour ledit marché^{4,5}
2. Nous soumettons la présente candidature en tant que chef de fil du consortium composé par (insérer les noms des autres membres du consortium) pour ledit marché^{5,6}
3. Nous confirmons que nous ne participons à aucune autre candidature pour le même lot, à quelque titre que ce soit (en tant que membre ou chef de file d'un consortium, ou en tant que candidat individuel)
4. Nous informerons immédiatement l'Autorité Contractante de tout changement concernant les circonstances susmentionnées à n'importe quel stade de la mise en œuvre des tâches
5. Nous fournirons des preuves de notre capacité financière, économique et professionnelle et technique, si cela est demandé, conformément aux critères de sélection pour cet AMI

Le tableau ci-après contient nos données financières, telles qu'indiquées dans le formulaire de candidature du consortium.

Données financières	2016 F CFA	2017 F CFA	2018 F CFA	Moyenne ⁷ F CFA
Chiffre d'affaires annuel				

Signature
 Nom de la société
 Nom du signataire légal
 Fonction du signataire



⁴ Supprimer l'énoncé No. 1 si vous êtes chef de fil

⁵ Supprimer l'énoncé No. 1 et No. 3 si vous soumettez la candidature seule (sans partenaires)

⁶ Supprimer la déclaration No.2 si vous êtes membre du consortium

⁷ Les montants inscrits dans la colonne «Moyenne» correspondent à la moyenne mathématique des montants des trois colonnes précédentes

11. Annexe B: Informations techniques sommaires sur chaque lot

RENFORCEMENT ET MISE EN EXPLOITATION DES MINI-RESEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU BENIN

Afin d'apporter de l'électricité à des populations vivant dans les milieux ruraux où l'extension du réseau par la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) n'est pas économiquement rentable à court-terme, le Gouvernement Béninois a opté pour une électrification des localités rurales par des systèmes d'électrification hors réseau à base de mini-centrales solaires. Ce qui a conduit à deux (2) projets gouvernementaux pilotés par l'Ex l'Agence Nationale de Développement des Énergies renouvelables (ANADER). Les deux projets mis en œuvre par ANADER sont le Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et d'Efficacité Énergétique (PRODERE) financé par l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et le Projet de Valorisation de l'Énergie Solaire (PROVES) financé par l'État Béninois. Dans le cadre de ces deux projets, 79 mini-réseaux solaires photovoltaïques (PV) ont été réalisés dans 77 localités rurales.

Dans le cadre du programme PRODERE, six (6) mini-réseaux ont été développés et sont actuellement exploitées provisoirement par l'entrepreneur qui a réalisé les travaux en collaboration avec les comités locaux. Toutefois ni cette exploitation ni l'existence des comités villageois sont contractualisés de quelque manière. Concernant le projet PROVES, 73 mini-réseaux ont été développés dont 61 sont prêtes à être mise en exploitation automatiquement, neuf (09) doivent subir de petites interventions techniques pour pouvoir être mises en service et fonctionner de manière optimale, trois (3) sont en cours d'installation.

Dans le cadre de la mise en exploitation durable des 79 mini-réseaux PV, le Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique (CEREDEC) accompagne l'Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME) et l'Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE) dans le processus de sélection des opérateurs privés qui assureront le renforcement/extension des infrastructures électriques et leur exploitation. Le processus est financé par l'USAID et la Coopération Allemande et l'Union Européenne à travers le projet *Amélioration de la Gouvernance du Secteur des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique en Afrique de l'Ouest (AGoSEREE-AO)* qui est mis en œuvre en partenariat avec la GIZ.

Lors de la Phase I financée par l'USAID, une étude a été menée pour :

- Faire un état des lieux de toutes les localités
- Évaluer la demande supplémentaire en électricité des populations locales
- Proposer les solutions pour couvrir cette demande supplémentaire par localité
- Évaluer une éventuelle densification et/ou extension des mini-réseaux
- Estimer les coûts des investissements supplémentaires



Le présent document présente un résumé des informations issues de cette étude mais **ne constitue en aucun cas un engagement de l'Autorité Contractante**. Ces données fournies à titre indicatif devront être vérifiées et affinées par les prestataires à leurs charges.

Les soumissionnaires sont appelés à faire leurs propres études de faisabilités détaillées comportant :

- L'analyse de la demande d'électricité journalière actuelle de la localité concernée ;
- La proposition de la solution la plus appropriée et optimisée pour couvrir cette demande ;



- L'optimisation des entretiens, des remplacements des composants défectueux, des renforcements à apporter au niveau des centrales et des mini-réseaux ainsi que les coûts correspondants.

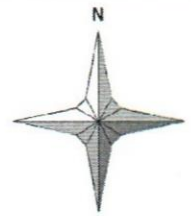
Les résultats de ces études devront être exploités pour l'élaboration de leurs propres plans d'affaires et de proposer in fine le prix de vente du kWh aux bénéficiaires.

Il est prévu que 13 localités seront raccordées au réseau national de la SBEE par l'ABERME avant fin 2020 et que les équipements installés dans ces localités seront déplacés vers les localités hors réseaux, en tenant compte de leurs positions géographiques. Le présent marché concerne donc 66 mini-réseaux regroupés en sept (07) lots suivant leurs localisations géographiques (voir la figure ci-dessous).

Dans les tableaux qui suivent (lot 1 au lot 7), soit l'extension du réseau MT ou le système hybride (solaire + générateur thermique) est proposé pour l'option d'électrification. La recommandation est basée sur la comparaison des investissements entre l'électrification de la localité par l'extension du réseau MT et par le renforcement de la centrale solaire PV plus le générateur thermique (solaire + GE). Le candidat pré-sélectionné peut proposer, lors de la soumission de son offre, une option d'électrification différente à celle recommandée si son plan d'affaire le permet.



REPARTITION DES SITES PAR ZONES DE CONCESSIONS SANS LES 13 SITES A ELECTRIIFIER PAR L'ABERME



Auteur : ABERME
 Système de coordonnées : UTM 31N
 Date : 09/09/19

Légende

Localités du projet

- Localités de la concession 1
- Localités de la Concession 2
- Localités de la Concession 3
- Localités de la Concession 4
- Localités de la Concession 5
- Localités de la Concession 6
- Localités de la Concession 7

Option d'Electrification

- Hors Réseau
- ⊗ Raccordement MT

CONCESSIONS

- C1_ALIBORI
- C2_ATACORA
- C3_BORGOU
- C4_COLLINES
- C5_MONO-COUFFO
- C6_ATL_OUEME_PLAT
- C7_ZOU

▭ Limites Bénin

▭ Limites départementales



giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

1.17 Lot 1: Concession Aliboli

N°	Département	Commune	Arrondissement	Nom	Option d'électrification recommandée	Puissance installée (kW)	Puissance supplémentaire estimée (kW)	Investissements supplémentaires nécessaires estimée (FCFA)
1	ALIBORI	KARIMAMA	KOMPA	KOMPA	Hybride (solaire + GE)	39,04	29,37	93 002 859
2	ALIBORI	KARIMAMA	BOGO-BOGO	BOGO-BOGO	Hybride (solaire + GE)	29,28	20,23	66 584 094
3	ALIBORI	KARIMAMA	MONSEY	MONSEY-DENDI	Hybride (solaire + GE)	39,04	0	0,00
4	ALIBORI	SEGBANA	LOUGOU	LOUGOU	Hybride (solaire + GE)	39,04	83,85	167 033 762
5	ALIBORI	SEGBANA	SOKOTINDJI	SOKOTINDJI	Hybride (solaire + GE)	39,04	82,21	214310507
6	ALIBORI	KANDI	SAAH	SAAH	Hybride (solaire + GE)	29,28	47,11	119 856 465
7	ALIBORI	KANDI	SAM	SAM	Réseau MT	39,04	(154,73)	151 497 000
8	ALIBORI	GOGOUNOU	ZOUNGOU-PANTROSSI	ZOUNGOU-PANTROSSI	Hybride (solaire + GE)	48,80	54,78	146 895 761
9	ALIBORI	MALANVILLE	MADEKALI	KASSA	Hybride (solaire + GE)	30,00	32,72	111577826
INVESTISSEMENT TOTAL LOT 1								1 070 758 274

(Handwritten signature)



1.18 Lot 2: Concession Atacora

N°	Département	Commune	Arrondissement	Nom	Option d'électrification recommandée	Puissance installée (kW)	Puissance supplémentaire estimée (kW)	Investissements supplémentaires nécessaires estimée (FCFA)
1	ATACORA	MATERI	DASSARI	TANKOUARI	Hybride (solaire + GE)	20,00	7,73	36 242 766
2	ATACORA	MATERI	GOUANDE	KOUFORPISSIKA	Hybride (solaire + GE)	20,00	20,35	67 177 589
3	ATACORA	MATERI	TCHIANHOUN-COSSI	KOUTOURICONDIKA	Hybride (solaire + GE)	20,00	0,00	4 180 000
4	ATACORA	BOUKOUMBE	DIPOLI	DIPOLI	Hybride (solaire + GE)	36,60	23,92	70 893 886
5	ATACORA	NATITINGOU	PERMA	KOUATENA	Réseau MT	48,80	(66,45)	173 461 000
6	ATACORA	KEROU	KEROU	FETEKOU	Réseau MT	48,80	(102,18)	190822000
7	ATACORA	KEROU	KOABAGOU	KAOBAGOU	Hybride (solaire + GE)	48,80	24,93	103 977 978
8	ATACORA	COBLY	KOUNTORI	KOUNTORI	Réseau MT	48,80	(128,85)	167384000
9	ATACORA	BOUKOUMBE	TABOTA	TABOTA	Hybride (solaire + GE)	20,00	17,07	61 337 833
10	ATACORA	KEROU	FIROU	FIROU	Hybride (solaire + GE)	48,80	28,19	119 468 339
11	ATACORA	MATERI	NIEHOUN	NIEHOUN	Hybride (solaire + GE)	20,00	0,00	0,00
12	ATACORA	TANGUIETA	COTIACOU	TORA 1 & 2	Hybride (solaire + GE)	20,00	35,69	98 343 753
13	ATACORA	TANGUIETA	TAIAKOU	OUANKOU	Hybride (solaire + GE)	40,00	1,61	31774331
14	ATACORA	TANGUIETA	TANONGOU	TCHATINGOU	Hybride (solaire + GE)	24,00	38,00	113 873 181
INVESTISSEMENT TOTAL LOT 2								1 238 936 656





Deutsche Gesellschaft
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

1.19 Lot 3: Concession Borgou

N°	Département	Commune	Arrondissement	Nom	Option d'électrification recommandée	Puissance installée (kW)	Puissance supplémentaire estimée (kW)	Investissements supplémentaires nécessaires estimée (FCFA)
1	BORGOU	NIKKI	NIKKI	SAKABANSI	Réseau MT	40,00	(164,49)	398 041 000
2	BORGOU	NIKKI	OUENOU	FOMBAOUI	Hybride (solaire + GE)	30,00	37,17	108 721 291
3	BORGOU	N'DALI	BORI	MAREGOUROU	Hybride (solaire + GE)	40,00	69,66	200 107 351
4	BORGOU	TCHAUROU	KIKA	KABO 1 & 2	Réseau MT	75,00	(236,61)	584 312 000
5	BORGOU	TCHAUROU	KIKA	TANDOU	Hybride (solaire + GE)	16,00	76,46	194 929 241
6	BORGOU	BEMBEREKE	BOUANRI	BOUANRI	Hybride (solaire + GE)	40,00	157,88	435 192438
7	BORGOU	NIKKI	TASSO	TASSO	Hybride (solaire + GE)	30,00	17,54	55 547 304
8	BORGOU	NIKKI	SUYA	SUYA	Hybride (solaire + GE)	20,00	32,70	92 606946
INVESTISSEMENT TOTAL LOT 3								2 069457571

(Handwritten signature)



1.20 Lot 4: Concession Collines

N°	Département	Commune	Arrondissement	Nom	Option d'électrification recommandée	Puissance installée (kW)	Puissance supplémentaire estimée (kW)	Investissements supplémentaires nécessaire estimée (FCFA)
1	COLLINES	OUESSE	DJEGBE	DJEGBE	Hybride (solaire + GE)	49,00	121,02	320 393 175
2	COLLINES	SAVE	OKPARA	OKE OWO 1 & 2	Hybride (solaire + GE)	51,00	92,21	245 383 713
3	COLLINES	BANTE	LOUGBA	LOUGBA KOTAKPA	Hybride (solaire + GE)	49,00	62,42	207 184 008
4	COLLINES	BANTE	BOBE	BOBE	Hybride (solaire + GE)	49,00	0,00	7 194000
5	COLLINES	SAVALOU	DJALOUKOU	DJALOUKOU	Hybride (solaire + GE)	49,00	4,79	35119603
6	COLLINES	DASSA	AKOFFODJOULE	AKOFFODJOULE	Hybride (solaire + GE)	49,00	24,81	88 608 095
7	ZOU	DJIDJA	HOUTO	HOUTO	Réseau MT	30,00	(44,23)	60309000
INVESTISSEMENT TOTAL LOT 4								964 191 594





1.21 Lot 5: Concession Couffo

N°	Département	Commune	Arrondissement	Nom	Option d'électrification recommandée	Puissance installée (kW)	Puissance supplémentaire estimée (kW)	Investissements supplémentaires nécessaires estimée (FCFA)
1	COUFFO	LALO	AHODJINNAKO	AHODJINNAKO	Réseau MT	30,00	(34,47)	90,762,000
2	COUFFO	LALO	AHOMADEGBE	AHOMADEGBE	Réseau MT	30,00	(61,15)	59,498,000
3	COUFFO	LALO	TCHITO	TCHITO	Réseau MT	30,00	(70,03)	147,045,000
4	COUFFO	KLOUEKAME	AHOGBEYA	AHOGBEYA	Hybride (solaire + GE)	30,00	20,93	76,895,361
5	COUFFO	APLAHOUE	ATOMEY	ATOMEY	Réseau MT	40,00	205,64	205,892,000
6	COUFFO	APLAHOUE	GODOHOU	GODOHOU	Réseau MT	30,00	222,44	188,700,000
7	MONO	BOPA	GBAKPODJI	GBAKPODJI	Hybride (solaire + GE)	40,00	0,00	0,00
8	MONO	GRAND-POPO	AVLOH	AVLOH CENTRE	Hybride (solaire + GE)	40,00	0,00	5,390,000
9	MONO	ATHIEME	DEDEKPOE	DEDEKPOE	Hybride (solaire + GE)	40,00	11,47	40,569,472
INVESTISSEMENT TOTAL LOT 5								814,751,833



1.22 Lot 6: Concession Atlantique

N°	Département	Commune	Arrondissement	Nom	Option d'électrification recommandée	Puissance installée (kW)	Puissance supplémentaire estimée (kW)	Investissements supplémentaires nécessaires estimée (FCFA)
1	ATLANTIQUE	ALLADA	LON-AGONMEY	SEHOUNSA	Hybride (solaire + GE)	40,00	0,30	34,383,793
2	ATLANTIQUE	ALLADA	TOKPA-AVAGOUDO	HOUNGBADO	Hybride (solaire + GE)	40,00	2,48	32,286,381
3	ATLANTIQUE	ZE	DJIGBE	DJIGBE AGUE	Hybride (solaire + GE)	40,00	34,53	110,319,528
4	OUEME	AVRANKOU	DJOMON	DJOMON	Hybride (solaire + GE)	30,00	0,00	0,00
5	OUEME	ADJOHOUN	AWONOU	AWONOU	Hybride (solaire + GE)	40,00	0,24	16,467,318
6	PLATEAU	SAKETE	AGUIDI	IKPEDJILE	Hybride (solaire + GE)	40,00	25,23	78,823,736
7	PLATEAU	ADJA-OUERE	TOTONNOUKON	TATONNONKON	Réseau MT	40,00	(151,25)	226,490,000
INVESTISSEMENT TOTAL LOT 6								498,770,756



1.23 Lot 7: Concession Zou

N°	Département	Commune	Arrondissement	Nom	Option d'électrification recommandée	Puissance installée (kW)	Puissance supplémentaire estimée (kW)	Investissements supplémentaires nécessaires estimée (FCFA)
1	ZOU	OUIJHI	TOHOUE	TOHOUE	Hybride (solaire + GE)	30,00	13,27	42 110 555
2	ZOU	DJIDJA	GOBE	GOBE	Hybride (solaire + GE)	30,00	8,72	37 818 699
3	ZOU	ZOGBODOMEY	DOME	DOME CENTRE	Réseau MT	30,00	(116,17)	267 463000
4	ZOU	DJIDJA	SETTO	SETTO	Réseau MT	40,00	(148,43)	347 539000
5	ZOU	ZOGBODOMEY	AVLAME	AVLAME	Hybride (solaire + GE)	30,00	30,70	101 511 207
6	ZOU	ZOGBODOMEY	ZOUKOU	ZOUKOU	Hybride (solaire + GE)	40,00	17,62	58200077
7	ZOU	ZOGBODOMEY	KPOKISSA	KPOKISSA	Hybride (solaire + GE)	44,00	2,66	37 968718
8	ZOU	DJIDJA	GOBE	AHOKANMEY	Hybride (solaire + GE)	40,00	0,00	0,00
9	ZOU	ZOGBODOMEY	KOUSSOUKPA	KOUSSOUKPA	Hybride (solaire + GE)	30,00	67,50	173 391709
10	ZOU	ABOMEY	AGBOKPA	AKOUJESSA	Hybride (solaire + GE)	30,00	2 5,20	67 588 334
INVESTISSEMENT TOTAL LOT 7								1133591299

